



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-057

PUBLIÉ LE 4 MARS 2021

Sommaire

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2021-03-02-002 - Arrêté portant délégation de signature au délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Centre-Val de Loire (2 pages)

Page 3

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2021-03-02-002

Arrêté portant délégation de signature au délégué régional
à la recherche et à la technologie pour la région Centre-Val
de Loire

**RECTORAT DE L'ACADEMIE
D'ORLEANS-TOURS**

ARRETE

portant délégation de signature au délégué régional à la recherche
et à la technologie pour la région Centre-Val de Loire

La Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelière des universités

VU le code de l'éducation et notamment ses articles R. 222-16-7 et suivants ;

VU le code de la recherche ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

VU le décret du 15 septembre 2016 portant nomination de Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de l'académie d'Orléans Tours, chancelière des universités ;

VU le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret n°2020 -1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ;

VU l'arrêté du 25 juin 2015 nommant M. Marc GUÉRIN délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Centre-Val de Loire, à compter du 1^{er} octobre 2015 ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2020 portant création de la direction régionale académique à la recherche et à l'innovation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Marc GUÉRIN, délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Centre-Val de Loire, en ce qui concerne les attributions relatives à l'administration générale.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Marc GUÉRIN, délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Centre-Val de Loire, à l'effet de signer:
- l'ensemble des actes administratifs et correspondances relevant de la délégation régionale à la recherche et à la technologie pour la région Centre-Val de Loire, à l'exception :

- de ceux présentant un caractère particulier d'importance,

- des courriers adressés aux :

ministres ;

parlementaires ;

présidents des assemblées régionales et départementales ;

maires des villes chefs-lieux de département et d'arrondissement ;

- les lettres d'observation valant recours gracieux adressées aux collectivités territoriales ou à leurs établissements publics.

ARTICLE 3 : Les documents visés ci-dessus seront signés dans la forme :
Pour la rectrice et par délégation

ARTICLE 4 : La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 2 mars 2021
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BÉGUIN